

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

13, Rue des Bossons - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 133

Genève, le 28 août 2020

"AYA Info" est en ligne sur deux sites Internet : Humanitaire.ws et MCI

Conformément à ce qui a été annoncé dans le bulletin No 123, cette édition est la reprise des notes publiées dans le blog que la « Tribune de Genève » nous a invités à tenir dans son édition électronique. Ces notes, et les précédentes, sont consultables avec ce lien :

<http://bcomoli.blog.tdg.ch>

Note du 15 mai 2020 :

Brésil : La FUNAI dénonce « l'ancienne » politique indigéniste

Le 4 mai, une note du Service de communication de la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI*, intitulée « [Os Fatos](#) » (Les faits) rappelle que la victoire de Jair Bolsonaro en 2018, « ...représente une rupture et le rejet par le peuple brésilien des politiques publiques socialistes implantées par le gouvernement fédéral depuis 2003. Pendant quasiment vingt ans, la politique indigéniste brésilienne de l'administration socialiste du Gouvernement Fédéral s'est limitée à pratiquer l'assistance et un paternalisme explicite avec la participation d'ONGs et de groupes religieux liés à la Théologie de la Libération, d'inspiration marxiste, dirigés par l'évêque mexicain Samuel Ruiz**. Le résultat de cette politique peut se résumer dans la situation de pauvreté, de dépendance et d'exclusion dans laquelle se trouvent actuellement les peuples indigènes brésiliens. Pour tout cela la FUNAI rejette publiquement le discours*** du Secrétaire exécutif du Conseil Indigéniste Missionnaire - [CIMI](#), Antônio Eduardo de Oliveira, chargé de rancœur politique par la déroute électorale de 2018.... (Il) attaque le Gouvernement Fédéral élu de manière légitime et démocratique par 58 millions de Brésiliens ». La note rappelle les accusations portées contre le CIMI dans le rapport**** de la Commission d'Enquête Parlementaire – CPI voulue par le lobby de l'agrobusiness, créée en 2015, à la Chambre des Députés. Enquête visant les activités de la FUNAI et de l'Institut National de Colonisation et de Réforme Agraire – INCRA. Et de conclure : « Le peuple brésilien a choisi une nouvelle politique indigéniste avec l'élection du Président de la République Jair Messias Bolsonaro, et, par respect avec pour ce choix légitime et démocratique, nous devons tous donner un vote de confiance aux nouvelles idées et projets de succès pour l'ethno-développement de l'indigène brésilien, élément fondamental du peuple brésilien ».

Une première réponse est venue le 6 mai. L'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB, et une trentaine d'organisations indigènes et indigénistes ont publié [une note de protestation](#). Les signataires rappellent la mobilisation des peuples indigènes de toutes les régions du Brésil et de nombreux secteurs de la société brésilienne pour l'inscription dans la Constitution de 1988 de dispositions en rupture avec la logique tutélaire, assimilationniste intégrationniste, donc génocidaire et ethnocidaire, pratiquée depuis les années 1500 dans la relation de l'État brésilien avec les peuples originaires du pays... « Malheureusement les ennemis des peuples indigènes ont empêché que l'État brésilien, et les différents gouvernements qui se sont succédés depuis 1988, respectent et mettent en œuvre la Constitution. ». La note passe en revue les diverses mesures prises récemment par le gouvernement et la propre FUNAI contre les droits territoriaux des indigènes. Cela « constitue une claire inversion du rôle de l'organe indigéniste qui est la régularisation et la protection de ces territoires qui sont des biens publics de l'État ». Et d'appeler tous les peuples indigènes du pays à être unis et fermes dans la défense de leurs projets de vie au

moment où il est nécessaire de reconnaître la gravité de la pandémie du Coronavirus et aussi la cruelle létalité que représente le gouvernement Bolsonaro pour les peuples indigènes. « *La légitimité démocratique d'un gouvernement ne réside pas dans le nombre de votes obtenus dans l'élection, mais dans l'engagement et dans la garantie des droits de tous, personnes physiques ou juridiques. C'est ce que veut la Constitution par-dessus tout* ».

Le 6 mai également, le [Forum Œcuménique ACT-Brésil](#) a exprimé sa solidarité avec le CIMI de même que plusieurs [organes et Commissions](#) rattachées à la Conférence Nationale des Évêques du Brésil – CNBB.

À titre indicatif, et pour rappel, [selon le relevé](#) de l'Institut Socio-environnemental – ISA, ce sont les Présidents Sarney, Collor, Franco et Cardoso qui, entre 1985 et 2002, ont conduit à terme la démarcation du plus grand nombre de Terres Indigènes. Lula et Dilma Rousseff n'arrivent qu'en deuxième position. Michel Temer n'a signé qu'un seul décret d'homologation de TI. Si cette démarche est un élément majeur de la politique indigéniste, cette protection a surtout été pratiquée par des Présidents qui n'étaient pas « de gauche ».

*La FUNAI a été fondée en 1967. Sa [mission première](#) est de protéger et promouvoir les droits des peuples indigènes.

**Mgr Samuel Ruiz (1924 – 2011) a été évêque de San Cristobal de Las Casas dans l'État mexicain du Chiapas. Il a participé aux quatre sessions du Concile Vatican II. En 1974 il a organisé la première rencontre de pastorale indigène. En février 2016, le pape François est allé se recueillir sur sa tombe dans la cathédrale de San Cristobal. (Voir *Dictionnaire historique de la théologie de la libération*, p. 414)

***La note ne le précise pas, mais il s'agit certainement du [discours prononcé](#) le 28 avril lors du 16^e Campement Terre Libre qui a eu lieu « online » du 27 au 30 avril.

****Rapport adopté le 30 mai 2017. Voir sur ce blog la note du [10 juin 2017](#).

Note du 13 juin 2020 :

Le Brésil, le Covid-19 et la protection des peuples indigènes

Le Brésil, le plus vaste et le plus peuplé des pays d'Amérique du Sud, est devenu en quelques semaines l'un des epicentres mondiaux de la pandémie du Covid-19. L'ensemble du pays est atteint*. Au 12 juin, le [Ministère de la Santé](#) annonçait 828'810 cas confirmés et 41'828 décès. Chiffres sous-évalués selon l'avis de spécialistes. Compte tenu de la position du Président Jair Bolsonaro - il minimise la gravité de la maladie et menace de quitter l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), alors que de nombreux Gouverneurs d'États et Maires de grandes villes appliquent les mesures préconisées par celle-ci - la vie politique brésilienne connaît de vives tensions. Les médias s'en font régulièrement l'écho.

La progression au sein de la population indigène

Les peuples indigènes ne sont pas épargnés par la maladie. Au 12 juin, l'organe gouvernemental en charge du service de santé pour cette partie de la population, le Secrétariat Spécial de Santé Indigène -[SESAI](#) annonçait 2'749 cas confirmés et 97 décès dus au Covid-19 dans les 34 Districts Sanitaires Spéciaux Indigènes dont il a la responsabilité. Et ce Secrétariat ne prend pas en compte ce qui se passe pour les indigènes habitant dans les agglomérations. À partir de son propre réseau, l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil - APIB établit sa propre statistique. Le 12 juin, elle dénombrait 3'166 indigènes contaminés, 269 décès dans 98 peuples. Au 8 juin, le Réseau [Pro-Yanomami](#) et Ye'kwana, créé récemment, annonce 82 cas confirmés et 4 décès chez ces deux peuples,.

Une grande vulnérabilité

Le dangereux Covid-19, de par sa nouveauté, semble mettre sur pied d'égalité indigènes et non-indigènes. Cependant, à y regarder de plus près, les autochtones sont plus vulnérables à l'épidémie en raison des conditions sociales, économiques et sanitaires dans lesquelles ils

vivent. Par exemple les difficultés d'accès aux services de santé en raison des distances, de l'indisponibilité ou de l'insuffisance du personnel et du matériel pour répondre aux besoins. Le mode de vie est un autre facteur de risques : habiter des maisons collectives, le partage des ustensiles ; parfois l'absence d'eau potable en raison de la pollution de celle-ci par des métaux lourds dans les zones minières qui se retrouvent dans les organismes. Autre source de contamination, la présence d'envahisseurs comme les 20'000 *garimpeiros* (orpailleurs illégaux) qui sont présents sur plusieurs rivières de la [Terre Indigène Yanomami](#) – TI-Y ou des *madeireiros* (marchands de bois illégaux) responsables de la déforestation qui a repris de l'ampleur.

Autre danger, la pression exercée par les lobbys de l'agro-business, des évangéliques et de l'armée qui se manifeste par la présence de nombreux de leurs représentants au sein des administrations. À cela s'ajoute l'adoption de mesures législatives, ou réglementaires, qui vont à l'encontre des droits des peuples indigènes. Un sens voulu par le gouvernement. Ainsi, dans le cadre d'une enquête, la Cour Suprême a imposé la publication de l'enregistrement d'une réunion ministérielle tenue le 22 avril. On apprend, à cette occasion, que le Ministre de l'environnement, [Ricardo Salles](#), est d'avis de profiter du temps pendant lequel la société et les médias sont préoccupés par le Covid-19 pour alléger les règles de protection de l'environnement (dont on sait l'importance pour les peuples indigènes). Lors de la même réunion, le Ministre de l'Éducation, Abraham Weintraub, a affirmé [détester le terme](#) « *Peuples indigènes* ». Un reflet de l'état d'esprit régnant dans les hautes sphères de l'État. Cette situation fait dire à Arthur Virgilio Neto, [Maire de Manaus](#) : « *Je crains un génocide dans notre [État d'] Amazonas car nous avons un président qui ne se soucie pas des peuples indigènes et ne valorise pas cette culture. Je veux signaler ce crime contre l'humanité qui se produit dans ma région* ».

Il n'y a pas que les peuples du Brésil qui sont en danger. Le 4 juin 2020, les Secrétariats des Droits humains de l'ONU pour l'Amérique du Sud et de la Commission Interaméricaine des Droits Humains – CIDH, ont adressé [une note](#) aux gouvernements de la région soulignant le besoin urgent de protéger les peuples autochtones du Covid-19. Pandémie qui met en cause leur existence même, dit le communiqué.

Les organisations indigènes réagissent

Les peuples indigènes et les organisations indigènes et indigénistes ne restent pas sans réagir. Parmi les réactions, il convient de citer l'action du Front Parlementaire Mixte de Défense des Droits des Peuples Indigènes de la Chambre des Députés dont la Coordinatrice est une indigène, [Joënia Wapichana](#). À la fin mars déjà, il a déposé un Projet de Loi ([No 1142/2020](#)) pour la mise en œuvre, en urgence, de mesures de protection sociale pour lutter contre la dissémination du Covid-19 dans les territoires indigènes. La Chambre l'a adopté le 21 mai et l'a transmis au Sénat. Au cours de la discussion, concernant les peuples isolés ou de récent contact, une disposition a été introduite dans le projet permettant aux missions religieuses déjà présentes dans ces communautés de pouvoir y rester avec l'aval du médecin responsable. Il s'agit - là d'une faveur faite aux missions évangéliques. La COIAB a très [vite réagi](#) à ce qu'elle considère comme une menace : « *L'invasion des missionnaires a toujours apporté la tragédie et la mort de nos parents qui ont été forcés au contact et ce n'est pas maintenant que ce sera différent* ». Elle demande la suppression de cette partie du texte et le retrait immédiat des missions religieuses des Terres Indigènes dans lesquelles se trouvent des peuples isolés. « *Nous sommes en faveur de la création de ce plan d'urgence pour les peuples indigènes, mais nous n'accepterons jamais de négocier les droits de nos parents isolés et de récent contact. Nos vies et nos droits ne sont pas négociables* ». À voir ce qui se passera au [Sénat fédéral](#) qui doit se [prononcer le 16 juin](#) sur ce projet.

Appel à l'OMS

Le 4 mai dernier, le même Front a été à l'initiative d'une « [Lettre ouverte](#) » adressée au Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé – OMS lui demandant d'intervenir auprès des pays de l'Amérique Latine pour qu'ils prennent rapidement des mesures spécifiques afin de garantir la protection des peuples indigènes qui sont parmi les groupes les plus vulnérables au Covid-19. Le document, signé par près de 200 entités et personnalités, évoque la situation dans plusieurs pays. Il est demandé que l'OMS favorise la création d'un Fonds d'urgence pour répondre aux demandes des communautés face à la pandémie. Les auteurs de la lettre n'ont pas indiqué s'ils avaient reçu une réponse particulière. Mais, lors de la 73e Assemblée Mondiale de la Santé, tenue en mode virtuel a minima, à Genève, du 17 au 21 mai, le Directeur Général [aborde](#) la question du Covid-19 : ... « *Il n'y a pas de solution miracle... Cependant, il existe de nombreux éléments que toute stratégie nationale devrait intégrer : une riposte mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et toute la société, consistant à appeler les personnes et les communautés à se protéger et à protéger les autres en leur en donnant les moyens... enfin, une attention particulière aux groupes vulnérables...* ». Et le 19 mai, l'Assemblée a adopté une [Résolution](#) (WHA73.1) intitulée « Riposte à la COVID-19 ». Le point 7 appelle les États membres... 2) *à appliquer des plans nationaux... en prêtant une attention particulière aux besoins des personnes vulnérables, en encourageant la cohésion sociale, en prenant les mesures nécessaires pour assurer la protection sociale et la protection contre les difficultés financières et en s'attachant à prévenir l'insécurité, la violence, la discrimination, la stigmatisation et la marginalisation.* ». A signaler encore que des organisations nationales et internationales et des personnalités - dont Lélia et Sebastião Salgado - ont déjà apporté leur soutien aux peuples indigènes. Ces derniers par le biais [d'une pétition](#).

Appel des Yanomami

On l'a vu, les Yanomami sont particulièrement en danger. Au début juin, le Forum des leaders Yanomami et Ye'kwana de la TI-Y a lancé [une pétition](#) sur les réseaux sociaux pour demander aux autorités d'agir sans tarder pour évacuer les garimpeiros présents dans leur territoire. Ce 9 juin, le texte a déjà reçu plus de 220'000 signatures. AYA vous invite à vous y associer.

Ce paragraphe est l'occasion de rappeler la solidarité avec les Yanomami pratiquée par deux ONG genevoises, celle qui édite ce bulletin : Appui aux Yanomami d'Amazonie – [AYA](#), et le Mouvement pour la Coopération Internationale – [MCI](#). Elles apportent, avec le soutien de plusieurs collectivités publiques genevoises, une aide concrète à travers les programmes du « Service et Coopération avec le Peuple Yanomami – [SECOYA](#) » dont le siège est à Manaus. Les actions sur le terrain sont momentanément suspendues en raison de la pandémie. Cette solidarité est certainement modeste, mais elle a le mérite d'exister dans la durée.

*Voir sur ce blog la [note du 22 mars](#) 2020.

Note du 30 juin 2020 :

Brésil : face au Covid-19 les peuples indigènes ne désarment pas

Le Ministère brésilien de la santé, l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB, la Coordination des Organisation Indigènes de l'Amazonie Brésilienne – COIAB et d'autres organismes et entités publient régulièrement des chiffres sur l'inquiétante évolution de la pandémie du Covid-19. Pour plusieurs raisons, ces statistiques ont une valeur toute relative. Les spécialistes s'accordent à affirmer qu'elles sont inférieures à la réalité. La comparaison de l'évolution de la pandémie pour l'ensemble de la population brésilienne et dans les communautés indigènes s'avère très délicate. L'essentiel à retenir est la gravité de la situation, en particulier pour les peuples indigènes.

La presse a rapporté la [situation tragique](#) des Xikrin du Cateté dans l'État du Pará qui, entre le 22 mai et le 17 juin, ont connu 270 cas positifs et la mort de 7 indigènes pour une population de moins de 2'000 personnes. En 24 heures, ces 28 et 29 juin, le peuple Xavante du Mato Grosso a eu [à déplorer le décès](#) de neuf de ses membres. Le cas de [trois femmes](#) Yanomami a ému l'opinion publique. En mai, l'enfant de chacune d'elles présentant des symptômes de pneumonie, elles ont été conduites de leur communauté de Auaris à l'hôpital de Boa Vista la capitale de l'État de Roraima où les enfants sont décédés et ont été enterrés. Les mamans n'ont pas pu rentrer dans leur village avec le corps des enfants pour procéder au rite funéraire, – une incinération - en vigueur chez les Yanomami. L'incompréhension ajoute à leur souffrance. Le procureur de la République de Boa Vista a demandé des explications au District Sanitaire Spécial Indigène Yanomami.

Le 26 juin, le Conseil Indigène de Roraima – CIR annonce que le Covid-19 a touché plusieurs communautés indigènes de l'État de Roraima (l'État brésilien qui compte la plus forte proportion d'indigènes dans sa population). En trois mois, plus de 440 autochtones ont été infectés par la maladie et 41 en sont morts. Parmi ces derniers, plusieurs leaders historiques connus pour être la mémoire vivante de leur communauté. Le CIR a [renouvelé l'appel](#) à l'aide lancé le 27 mars déjà pour combattre la pandémie... L'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB et ses partenaires vient, elle aussi, de lancer un plan « [Urgence Indigène](#) » pour combattre la propagation de la pandémie dans les communautés indigènes.

La lutte se conduit aussi au parlement. Lors des élections législatives de 2018, les indigènes de Roraima ont réussi à élire une des leurs à la Chambre des Députés : [Joënia Wapichana](#). Au début de la législature elle est devenue la coordinatrice du Front parlementaire mixte de défense des droits des peuples indigènes. Dès le mois de mars, plusieurs membres de ce Front ont rédigé un projet de loi (No 1142/2020) portant sur la mise en œuvre d'un programme de lutte d'urgence contre le Covid-19. Le projet a été accepté par le Chambre le 21 mai et par le [Sénat le 16 juin](#). Il est maintenant soumis à l'approbation - ou au veto - du Président de la république qui a jusqu'au 7 juillet pour se prononcer. Quelle sera l'attitude de Jair Bolsonaro ?

Ce 30 juin, l'[APIB et diverses entités](#) s'est adressée au Tribunal Suprême Fédéral pour que celui-ci demande au gouvernement de mettre en œuvre un plan d'urgence pour protéger les peuples indigènes, spécialement les groupes en isolement volontaires. À suivre...

*Voir sur ce blog, la note [du 13 juin 2020](#)

Note du 30 juillet 2020 :

Brésil : Raoni est sorti de l'hôpital

Hospitalisé depuis le 16 juillet, le très connu leader indigène Kayapó Raoni Metuktire* a pu [rentre dans son village](#) ce 26 juillet. Il avait d'abord été admis dans un hôpital de Colider (une localité de l'État brésilien du Mato Grosso) avant d'être transféré deux jours plus tard à l'hôpital *Dois Pinheiros* de Sinop, une autre ville du même État.

Testé négatif au Coronavirus, les examens ont révélé des problèmes gastriques et intestinaux pour lesquels il a reçu des soins. Un traitement qui devrait se poursuivre à son domicile qu'il a rejoint par avion (un appareil mis à disposition par l'État du Mato Grosso). Raoni a tenu à remercier tous ceux qui se sont inquiétés pour sa santé : « *Maintenant que je suis guéri je veux dire que la maladie peut arriver n'importe quel jour et toucher un membre de notre famille... Nous devons être ensemble et nous respecter... Je vous donne une embrassade et vous remercie tous.* » Le 21 juillet, il a [reçu la visite](#) de Dom Canísio Klaus, évêque du diocèse de Sinop porteur d'un message du nonce apostolique au Brésil et du pape François.

Le 23 juin dernier, Raoni avait déjà été vivement éprouvé par le décès de son épouse Bekwyjkà Metuktire victime d'un infarctus à l'âge de 90 ans. Elle avait partagé et soutenu les combats de son mari.

Il y a plus d'un an, en [mai 2019](#), Raoni était à Genève où il a présenté le livre « *Mon dernier voyage* » co-écrit avec Jean-Pierre Dutilleux. En [décembre 2012](#), lors d'une tournée en Europe, il y était déjà venu pour dénoncer la construction du barrage de Belo Monte sur le rio Xingu.

*Date de naissance inconnue, probablement en 1931 ou 1932.

Note du 8 août 2020 :

La Cour suprême oblige le Gouvernement à protéger les peuples indigènes du Covid-19

Le 5 août, le tribunal Suprême Fédéral – STF s'est prononcé – à l'unanimité – pour que, dans des délais déterminés, le Gouvernement Fédéral [adopte des mesures](#) pour protéger les peuples indigènes de la pandémie du Covid-19. La Cour a ainsi répondu positivement à une [demande déposée](#) à la fin du mois de juin par l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB et six partis politiques. La [cause a été traitée](#) par le juge Luis Roberto Barroso qui a déposé son rapport le 8 juillet déjà.

Les principales mesures que le Gouvernement devra adopter concernent la création de barrières sanitaires pour protéger les peuples isolés et de contact récent ; la garantie d'accès au sous-système de de santé indigène à tous les autochtones, habitant les Terres Indigènes – TI, indépendamment de la phase de démarcation dans laquelle elles se trouvent. Le sous-système devant également être accessible aux indigènes des zones urbaines. Le gouvernement devra également instaurer un système de suivi avec la participation de représentants indigènes et de l'appui de la Fondation Oswaldo Cruz – [Fiocruz](#) et de l'Association Brésilienne de Santé Collective – [Abrasco](#). L'APIB regrette que les juges ne se soient pas prononcés sur le retrait immédiat des envahisseurs de sept TIs dont la présence est source potentielle de propagation de la pandémie. L'avocat Luiz Eloy Terena qui a [plaidé la cause](#) devant le STF l'a rappelé : « *Cette action, c'est la voix des peuples indigènes devant la Cour, c'est une action historique, c'est la première fois que les indigènes agissent en leur nom propre.* » À voir comment le Gouvernement va appliquer ce jugement qui constitue une victoire pour le mouvement indigène !

Pour rappel, le 21 mai, la Chambre des Députés*, puis le Sénat le 16 juin, ont adopté un projet de loi (No 1142/2020) portant sur l'application d'un programme de lutte contre le Covid-19 parmi les communautés indigènes. Jair Bolsonaro l'a signé et publié au [Journal Officiel](#) le 8 juillet** en y apportant 16 veto. L'un des paragraphes supprimés concerne l'accès à l'eau potable pour les communautés... Des parlementaires souhaitent que le texte soit inscrit à l'ordre du jour du Congrès pour supprimer ces veto.

*Voir sur ce blog, la note du 30 juin 2020

**Projet transformé en « Loi ordinaire » No 14021/2020

Note du 11 août 2020 :

Dom Pedro Casaldáliga, un allié des indigènes brésiliens est décédé

Dom Pedro Casaldáliga, évêque émérite de la Prélature de São Felix do Araguaia, (État brésilien du Mato Grosso – MT) est décédé à São Paulo le 8 août à l'âge de 92 ans. Au cours de sa vie, il s'est beaucoup engagé en faveur des peuples indigènes du Brésil.

Sur sa page Facebook, [le 8 août](#), l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB lui rend cet hommage : « *L'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil déplore le décès de Dom Pedro Casaldáliga, grand défenseur des Droits humains, allié des peuples indigènes. Connu pour la simplicité de son mode de vie, l'évêque émérite de la Prélature de São Felix do*

Araguaia (MT) a affronté les latifundistes pour défendre les droits des travailleurs ruraux et des indigènes. Pour avoir dénoncé l'esclavage, la marginalisation... il a souffert de beaucoup d'attaques et de tentatives d'assassinat. Il ne s'est pas tu, ni laissé intimider. Il a continué son engagement pour la justice sociale par ses écrits et ses livres. En ces temps difficiles nous sommes irrémédiablement consternés de perdre un allié comme Pedro ».

À titre d'exemple (1), Dom Pedro était déjà évêque émérite quand, en 2012, il a soutenu les indigènes Xavante (2) engagés dans une opération de récupération de leur [Terre Indigène Marãiwatsédé](#) occupée par des fazendeiros. Son engagement lui a valu des menaces de mort. Pour le protéger, la police l'avait invité à quitter sa résidence pour un lieu tenu secret. Lors de la 18^e édition de la remise du « Prix droits humains 2012 », Dilma Rousseff, alors Présidente de la République, lui avait rendu hommage alors qu'il souffrait déjà de la maladie de Parkinson. Il était représenté à la cérémonie par Dom Tomas Balduino (3), lui aussi distingué pour ses engagements en faveur des droits humains.

Dom Pedro est né en Catalogne en 1928. Il a été ordonné prêtre en 1952. Il part au Brésil en 1968 alors que la dictature militaire était au pouvoir. Le pape Paul VI le nomme évêque en 1971 à la tête de la prélatrice São Felix do Araguaia. En 1993, il publie un livre « *Spiritualidade da libertação* » (Spiritualité de la libération) très lu dans les Communautés Ecclésiales de Base. Il a été un adepte de la Théologie de la Libération.

Dans la notice que lui consacre le *Dictionnaire historique de la théologie de la libération* (4), il est rapporté qu'en 1988 : « *la Nonciature [la représentation du Vatican au Brésil] lui envoie un document de mise en demeure qu'il est prié de signer : il ne devra ni voyager dans un autre diocèse sans l'accord explicite de l'évêque du lieu, ni s'exprimer au sujet de la Théologie de la Libération, ni autoriser la publication de catéchismes que le Vatican juge « hétérodoxes ». Une fuite dans la presse venue de Rome rend le fait public. Il s'en suit un important mouvement de solidarité et Casaldàliga ne signe pas le document ».*

Plus récemment, en février 2020, dans son [exhortation apostolique](#) post-synodale « *Chère Amazonie* » le pape François, à propos de la nécessité de valoriser la mystique autochtone de l'interconnexion et l'interdépendance de toute la création, cite (§ 73) un passage d'un poème de Dom Casaldàliga.

Sa sépulture a lieu ce 12 août à São Felix do Araguaia. Dom Pedro a marqué l'histoire de l'Église catholique au Brésil et en Amérique latine.

(1) Voir sur ce blog, la note du [28 décembre 2012](#)

(2) Prononcer « Chavante »

(3) Voir sur ce blog, la note du [9 mai 2014](#)

(4) Éditions jésuites / 2017 / ISBN 978-2-87299-313-0

Note du 27 août 2020 :

Covid-19 : le Congrès brésilien en faveur des Indigènes contre Bolsonaro

C'est un revers important qu'a essuyé le président Bolsonaro au Congrès brésilien ce 20 août. Les parlementaires ont annulé 16 des 22 veto que le Président avait opposés, le 7 juillet, à l'occasion de la promulgation de la loi relative aux mesures à prendre d'urgence en faveur des peuples indigènes et communautés traditionnelles pour les protéger du Covid-19*.

Parmi les mesures rétablies par le Congrès, il y a celles ayant trait directement aux soins : l'accès à l'eau potable, la distribution gratuite de matériel d'hygiène, de nettoyage et de désinfection ; l'accès aux unités de thérapie intensive, l'acquisition et la mise à disposition de ventilateurs et de machines d'oxygénation... D'autres concernent particulièrement les peuples isolés ou de récent contact. Mais aussi les mécanismes d'information des communautés et leur participation à l'élaboration des plans de protection...

Ont été maintenus des veto relatifs à la dotation budgétaire pour la réalisation de certaines actions prévues dans le projet ; la distribution de « paniers de base », semences et outils agricoles et un programme spécifique de crédit agricole.

Malgré ces restrictions - que regrettent particulièrement les députées [Rosa Neide](#), la principale auteure du projet, et [Joênia Wapichana](#), rapporteure et aussi coordinatrice du [Front parlementaire](#) mixte de défense des droits des peuples indigènes - il s'agit là d'une victoire pour les peuples indigènes et leurs soutiens.

Les lenteurs du processus parlementaire font problème quand il s'agit d'adopter un plan d'urgence. Cette loi a été préparée par des membres de la Chambre des Députés dès le début de la pandémie en mars 2020. Le projet a été présenté aux députés le 27 mars et adopté le 21 mai. Transmis au Sénat, il y a été approuvé le 16 juin. Le Président de la République l'a sanctionné le 7 juillet avec ces nombreux veto. On l'a vu, le Congrès est revenu sur le sujet les 19 et 20 août. Il aura fallu plus de cinq mois pour l'adoption de ce plan. L'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – [APIB](#) regrette cette lenteur : « *Malgré la victoire significative de l'annulation des veto de Bolsonaro au Congrès, l'inaction du gouvernement a coûté 698 vies indigènes. Le virus n'attend pas. La mise en œuvre effective d'un plan d'urgence au début de la pandémie, aurait pu sauver des vies... Combien de morts aurons-nous à regretter pour que le gouvernement comprenne la gravité de cette urgence indigène ?* ». Pour [Sônia Guajajara](#), la coordinatrice de l'APIB : « *Nous devons continuer de faire pression pour que le gouvernement donne les conditions pour que le plan soit mis en pratique !* »

Pour rappel, l'APIB a également demandé au Tribunal Suprême Fédéral qu'il oblige le gouvernement à mettre en œuvre un plan d'action en faveur des peuples indigènes pour lutter contre la propagation du Covid-19. Le 5 août, la Cour suprême a répondu favorablement à cette demande. (Voir note du [8 août 2020](#))

*Documents relatifs à cette législation (cliquer sur les textes en bleu) :

A) Projet présenté [aux députés](#) / B) Projet [adopté](#) par la Chambre / C) Texte [adopté par le Sénat](#) / D) Texte [sanctionné par le Président](#) / E) [Message du Président](#) de la république relatif aux veto / F) Détail des [décisions du Congrès](#).

PS : Voir également sur ce blog les notes du [13 juin](#), du [30 juin](#).

Notre peine

Ce 23 août, le Service et Coopération avec le peuple Yanomami – [SECOYA](#) – le partenaire de AYA et du MCI - a annoncé le décès de Luiz Carlos Ehm Maia (43 ans) en charge de la logistique de la Secoya à Santa Isabel do Rio Negro. Atteint du Covid-19, il avait été hospitalisé il y a plus d'un mois dans l'Unité de soins intensifs de l'hôpital Delphina Aziz de Manaus. AYA et le Mouvement pour la Coopération Internationale – MCI expriment leurs sincères condoléances à son épouse Railene et à ses deux filles Rita et Livia.